

<p>Département <i>Meurthe et Moselle</i></p> <p>Arrondissement <i>Nancy</i></p> <p>Canton <i>Nomeny</i></p>	<p>COMMUNE DE ARRAYE ET HAN</p> <p>PROCÈS VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la séance ordinaire du jeudi 12 mai 2016</p> <p>L'an deux mil seize, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye et Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe ARNOULD, Maire</p> <p>étaient présents : Mmes DENJEAN Myriam, SIMON Ginny Mrs ARNOULD Philippe, ASTIER Sébastien, BERRY Bernard, CHAMPIGNEUL Claude, GEOFFROY Arnaud, LEMOINE Anthony, ORY Denis, WOLTRAGER Nicolas</p> <p>étaient excusés : ,</p> <p>étaient absents :</p> <p><i>Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mr Arnaud GEOFFROY</i></p>								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Nombre de Conseillers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>En exercice</i></td> <td style="text-align: center;"><i>10</i></td> </tr> <tr> <td><i>Présents</i></td> <td style="text-align: center;"><i>10</i></td> </tr> <tr> <td><i>Votants</i></td> <td style="text-align: center;"><i>10</i></td> </tr> </tbody> </table>	Nombre de Conseillers		<i>En exercice</i>	<i>10</i>	<i>Présents</i>	<i>10</i>	<i>Votants</i>	<i>10</i>	
Nombre de Conseillers									
<i>En exercice</i>	<i>10</i>								
<i>Présents</i>	<i>10</i>								
<i>Votants</i>	<i>10</i>								
<p>Convocation établie <i>le 3 mai 2016</i></p>									
<p>Délibération affichée <i>le 13 mai 2016</i></p>									

N° 1 – Modification statutaire – Assainissement non collectif

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 septembre 2003, la Communauté de Communes a décidé la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en limitant la compétence du service aux missions obligatoires de contrôle des installations neuves et existantes.

Aujourd'hui, suite au zonage de la commune de Phlin et de Han en assainissement non collectif, la question des réhabilitations des dispositifs existant se pose.

Vu l'obligation de mise aux normes de certaines installations,

Vu l'opportunité du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau permettant l'attribution de subventions sur la réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuel,

Vu la proposition de la commission assainissement en date du 17 février 2016 qui propose de prendre la compétence réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage privée des travaux et maîtrise d'ouvrage publique des études,

Et afin d'apporter un soutien financier aux usagers concernés

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la modification des statuts de la communauté de Communes afin d'y intégrer la réhabilitation de l'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage privée des travaux et maîtrise d'ouvrage publique des études,

ANCIENNE RÉDACTION	NOUVELLE RÉDACTION
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gérer et organiser le service public d'assainissement en non collectif 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gérer et organiser le service public d'assainissement en non collectif ➤ Assurer la maîtrise d'ouvrage publique des études et le suivi des travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif sous maîtrise privée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve cette proposition à l'unanimité.

N° 2 – Avis sur l'enquête publique pour l'implantation d'éoliennes sur la commune de Malaucourt sur Seille

Monsieur le Maire, présente les éléments portant sur la demande d'autorisation de la Société Ferme Éolienne de Malaucourt d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur le territoire de la commune de Malaucourt sur Seille.

Néanmoins, le conseil municipal suspend sa décision à des visites des conseillers auprès de l'enquêteur en charge de l'enquête publique prévue du 2 mai au 3 juin inclus.

Il se prononcera à une prochaine séance dans le courant du mois de juin.

N° 3 – Modification du périmètre du SIS de Nomeny

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'arrêté préfectoral fixant le périmètre du syndicat intercommunal à la carte issu de la fusion du Syndicat Scolaire Public Intercommunal de Nomeny et du Syndicat Scolaire Intercommunal de la Vallée, ainsi que le projet de statuts qui y est annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le projet de périmètre issu de la fusion des syndicats scolaires de Nomeny et de La Vallée, ainsi que les statuts annexés.

Le conseil municipal approuve également la nouvelle dénomination du Syndicat, à savoir « Syndicat Intercommunal Scolaire de la Vallée de la Seille ».

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

N° 4 – Attribution de subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer pour l'année 2016 les subventions suivantes :

Association des Anciens Combattants - ACPG	125 €
ADMR	125 €
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	125 €
Foyer Rural pour l'organisation du concert Gospel du 11 juin 2016	120 €

Le secrétaire de séance :

Le Maire, Mr Philippe ARNOULD,
Certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance le 13 mai 2016 et transmis au contrôle de légalité le 13 mai 2016

1. Modification statutaire – Assainissement non collectif
2. Avis sur l'enquête publique pour l'implantation d'éoliennes sur la commune de Malaucourt sur Seille
3. Modification du périmètre du SIS de Nomeny
4. Attribution de subventions